

COMMUNE DE FRENOUVILLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 05 avril 2022 Mr Le Maire de Frénouville ouvre une enquête publique à la Mairie de Frénouville 17 rue de la libération 14630 FRENOUVILLE

Du mercredi 27 avril 2022 au lundi 30 mai 2022 inclus

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER DU « QUARTIER DE L'ETOILE »

Il sera procédé à une enquête publique préalable relative à l'évaluation environnementale concernant la délivrance du permis d'aménager relatif à l'opération d'aménagement du quartier de l'Etoile sur la commune de FRENOUVILLE.

L'enquête publique sera conduite par Madame Aude BOUET-MANUELLE, en qualité de commissaire enquêteur.

L'avis d'enquête publique susvisée sera publié par voie d'affichage et pendant toute la durée de celle-ci, à la mairie de FRENOUVILLE, 17 rue de la Libération 14630 FRENOUVILLE - Téléphone : 02.31.23.43.31

Le même avis d'enquête sera publié sur le site de la société « PREAMBULES »

« Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/3024>.

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-3024@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/3024> et donc visibles par tous. »

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information sur le projet soumis à enquête publique pourra être demandée à la mairie de FRENOUVILLE, 17 rue de la Libération 02.31.23.43.31

LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE SERA TELECHARGEABLE SUR LE SITE DE LA SOCIETE « PREAMBULES » A COMPTE DE LA DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE JUSQU'A SA CLOTURE, SOUS LE LIEN :

<https://www.registre-dematerialise.fr/3024>

Le siège de l'enquête se situe à la mairie de FRENOUVILLE. Les jours et horaires d'ouverture de la mairie sont :

-Lundi : 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

-Mercredi : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

-Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le commissaire enquêteur assurera 3 permanences à la mairie de FRENOUVILLE selon les dates et plages horaires suivantes :

- Mercredi 27 avril 2022 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 12 mai 2022 de 14h00 à 17h00
- Lundi 30 mai 2022 de 15h00 à 18h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- Par voie électronique sous le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/3024>
- Dans le registre établi sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur,

- Par courrier papier en recommandé, pendant toute la durée de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, Madame Aude BOUET-MANUELLE au siège de l'enquête (mairie de FRENOUVILLE)
- Par courriel à l'adresse mail suivante : enquete-publique-3024@registre-dematerialise.fr

Les observations adressées par courrier seront enregistrées et annexées au registre d'enquête publique ouvert en ligne et seront consultables sur internet pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse du lien de la société « PREAMBULES »

Les observations du public déposées sur le registre d'enquête publique sont consultables pendant toute la durée de l'enquête via le lien internet de la société « PREAMBULES » rappelé ci-avant et/ou sur le registre physique.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre dématérialisé de l'enquête publique sera clos par le commissaire enquêteur en même temps que le registre physique.

Un rapport de synthèse lui sera transmis, sans délai par la société « PREAMBULES ».

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur communiquera ses observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de FRENOUVILLE, siège de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication du rapport, avis et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de FRENOUVILLE.

De même, ces documents seront consultables, pendant un an, sur le site internet de la société « PREAMBULES » durant le même délai sous le lien suivant :
<https://www.registre-dematerialise.fr/3024>